

## EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 16 décembre 2021

Date de l'annonce publique : 06/12/2021

Date de la convocation des conseillers : 06/12/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère (excusés).

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement

12 0

Nombre de conseillers participant par visioconférence Nombre de procurations données

0

Référence

CC.2021-12-16 - 5.0

Point de l'ordre du jour

5.0

Objet

Mise en conformité des passages pour piétons et des arrêts de bus à Livange, Bivange et Crauthem.

## Le conseil communal,

Vu le projet relatif à la mise en conformité de différents passages pour piétons sur le CR159 à Livange et Bivange ainsi que sur les CR157 et CR132 à Crauthem ;

Considérant que dans le but d'assurer une traversée sécurisée des piétons sur les passages pour piétons en question, il est prévu d'éclairer les passages pour piétons par des mâts d'éclairage à flux lumineux asymétrique, d'abaisser les bordures des trottoirs et d'aménager les trottoirs afin de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite;

Considérant que de plus la mise en conformité des arrêts de bus adjacents à trois passages pour piétons est également incluse dans le projet ;

Considérant que le projet, établi le 30/11/2021 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût de construction de 645.000,00 € HTVA pour un coût total arrondi de 870.000,00 € TVAC, honoraires et frais divers compris ;

Vu les articles du budget des exercices 2021 et 2022 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	CB cumulé
4/622/211000/21005	Mise en conformité des passages pour piétons - Frais d'études	160.000,00
4/622/221313/21005	Mise en conformité des passages pour piétons - Travaux	680.000,00

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération;

## Décide à l'unanimité des voix

D'approuver le projet relatif à la mise en conformité de différents passages pour piétons sur le CR159 à Livange et Bivange ainsi que sur les CR157 et CR132 à Crauthem.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 16 décembre 2021

Référence

CC.2021-12-16 - 5.0

Point

5.0

Objet

Mise en conformité des passages pour piétons et des arrêts de bus à Livange, Bivange et Crauthem.



Ré	écapitulatif et désignation des travaux	Montant en €	
	Mise en conformité des passages pour piétons et des arrêts de bus à Livange, Bivange et Crauthem		
1.	Travaux préliminaires	34.300,00	
2.	Travaux préparatoires	111.532,00	
3.	Trottoirs et chaussées	283.531,70	
4.	Travaux de réseaux secs	61.871,50	
5.	Evacuation des eaux de ruissellement	54.675,00	
6.	Signalisations/finitions	3.354,00	
7.	Régies	14.225,00	
8.	Hors bordereau et pour arrondir	81.510,80	
	Sous-total hors TVA	645.000,00	
	Total des honoraires hors TVA	95.000,00	
	Total des travaux et honoraires hors TVA	740.000,00	
	TVA 17% sur travaux et honoraires	125.800,00	
	Total général (montant arrondi)	870.000,00	

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106 - 10° de la loi communale et de l'article 144 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 29 décembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,